



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Direction des Actions de l'Etat

Bureau de l'Action Interministérielle
et des Politiques Contractuelles

Mission d'Aide et d'Assistance Technique

B.P. 67 PAPEETE – TAHITI

N° TAHITI : 3236

Tél : (689) 50 18 88 – FAX : (689)42.86.43

Affaire suivie par : Jean-Paul BADOSA

*L'inspecteur de la jeunesse et des sports,
Chef de mission,*

N° /2010/MAAT/SJS/GD/jpb

PAPEETE, le

COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSARIAT

Un concours national (Métropole/DOM-COM) pour le recrutement de **Professeurs de Sport** sera organisé les **24, 25 et 26 mars 2010 à TAHITI**.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à l'Institut de la Jeunesse et des Sports de Polynésie française, sis à Pirae – Rue Bernière – Face à Hyper U.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent **uniquement** par voie télématique sur le site Internet du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports :

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr>

(« *Métiers, concours, examens et recrutements* » puis, dans le tableau affiché « *Le calendrier / modalités d'inscription* », cliquer sur « *modalités d'inscription* », puis « *inscription en ligne* »).

Les dates et heures limites d'inscription sont fixées comme suit : (Dates et heures de Paris)

- **Ouverture du serveur : Lundi 18 janvier 2010, à 9 heures**
- **Fermeture du serveur : Vendredi 12 février 2010, à minuit** (Heures de la Métropole)

Les dates des épreuves écrites ainsi que les heures sont fixées, pour la Polynésie française, comme suit (prise en compte du décalage horaire avec la métropole) :

- Epreuve n°1 : Mercredi 24 mars 2010, **de 03 heures à 07 heures** (concours externe seulement)
- Epreuve n°2 : Jeudi 25 mars 2010, **de 03 heures à 07 heures** (concours externe, interne et troisième concours)
- Epreuve n°3 : Vendredi 26 mars 2010, **de 03 heures à 07 heures** (concours externe, interne et troisième concours)

Pour information :

Les professeurs de sport sont recrutés par la voie de trois concours.

1- CONCOURS EXTERNE :

Les candidats(es) doivent être titulaires **à la date de clôture des registres d'inscription** :

- soit de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (S.T.A.P.S.) ;
- soit du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 2^{ème} degré ;
- soit du diplôme de guide de haute montagne.
- soit du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de sport – spécialité « performance sportive ».

2- CONCOURS INTERNE :

Les candidats(es) doivent, **à la date de clôture des registres d'inscription** :

- être fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales, de la fonction publique hospitalière et des établissements publics qui en dépendent ;
- ou militaires ou magistrats ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale;
- justifier de trois ans de services publics effectifs en cette qualité.

3^{ème} CONCOURS :

Les candidats(es) doivent, **à la date de clôture des registres d'inscription** : justifier de l'exercice, dans le domaine des activités physiques et sportives, durant une durée de quatre ans pendant les huit dernières années.

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles de droit privé,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- d'une ou de plusieurs activités, y compris bénévoles, comportant l'exercice continu de responsabilités au sein d'une association.

Pour la présente session, ces activités doivent avoir été accomplies entre le 11 février 2002 et le 11 février 2010

Pour de plus amples renseignements, contacter le :

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Tél : 50 18 88 Fax : 42 14 66
BUREAU DES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS
Tel. 43 86 46 ou 43 86 48 ou 43 86 54 / Fax . 45 12 49

sport,

Le Chef de la Mission
d'Aide et d'Assistance Technique jeunesse et

Gérard DUBOIS